

BILAN DE LA CONCERTATION

—
Concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-8

Pôle d'écologie urbaine
de la prairie des Mauves

-

Dates de la concertation

Du 25 septembre 2023 au
20 décembre 2023

Karine BESSES, Renaud DUPUY et Alain
RADUREAU désigné.e.s par la CNDP

-

Date de remise du rapport, le 22 janvier 2024



Sommaire

Sommaire.....	3
Avant-propos.....	3
Synthèse pour les décideurs et pour le public.....	3
Les principales demandes de précisions et recommandations du/de la garant.e formulées à l'issue de la concertation préalable	6
Introduction.....	7
Le projet/ plan/ programme objet de la concertation	7
La saisine de la CNDP	11
Garantir le droit à l'information et à la participation	11
Le travail préparatoire des garant.e.s.....	13
Les résultats du travail de contextualisation des garants et certaines de leurs recommandations dans l'élaboration du dispositif de concertation	13
Le dispositif de concertation mis en place par le Maître d'ouvrage.....	16
Avis sur le déroulement de la concertation.....	17
Synthèse des arguments exprimés.....	22
Demande de précisions et recommandations au responsable du projet/ plan/ programme...	31
Recommandations du/de la garant.e pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique	31
Annexe.....	35

Avant-propos

Le présent bilan est rédigé par les garant.e.s, Monsieur Radureau et Karine Besses de la concertation préalable. Il est communiqué par les garant.e.s dans sa version finale le 22 Janvier 2024 sous format PDF non modifiable au responsable du projet pour publication sans délai par ses soins, sur le site dédié au projet (art. R121-23 du Code de l'Environnement) :

<https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/project/pole-ecologie-urbaine/presentation/le-projet>

Plus largement l'ensemble des documents de restitution de la concertation ainsi que les documents d'information, dont le dossier du Maître d'ouvrage, sont accessibles sur ce site.

Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission nationale du débat public.

Le responsable du projet publiera de son côté sous deux mois sa réponse à ce bilan ; réponse qui sera transmise à la CNDP par ses soins (R.121-24 CE).

Synthèse pour les décideurs et pour le public

Le projet de « pôle d'écologie urbaine de la prairie des Mauves », porté par Nantes Métropole se situe à proximité de la Loire dans la partie Est de la ville. Ce projet regroupe quatre équipements de service public dans le domaine de l'eau et des déchets.

1. Un nouveau centre de traitement et de valorisation des déchets (CTVD). Cette nouvelle station d'incinération (qui alimentera le réseau de chaleur de Nantes et produira de l'électricité) viendra remplacer l'unité existante en doublant sa capacité pour permettre de traiter, en plus des déchets de la Métropole, les déchets (au total 270 000 t/an) de 7 groupements de communes (regroupant plus de 1,2 million d'habitants) extérieurs à la Métropole et qui, compte tenu des évolutions réglementaires, n'ont plus de solution pour le traitement de leurs déchets.
2. La refonte et l'agrandissement de la déchetterie existante.
3. La création d'une station d'épuration des eaux usées (STEP) qui afin de traiter les eaux usées de la partie Est de la Ville de Nantes.
4. Une plateforme de valorisation des biodéchets permettant de répondre aux nouveaux impératifs réglementaires.

Les quatre équipements précités seraient implantés, entre 2028 et 2031, sur le site d'une ancienne et importante décharge (épaisseur de déchets de plusieurs mètres). De plus, sur ce site s'est installé un ensemble d'habitats précaires essentiellement occupés par des populations de l'Est européen.

Le projet prévoit donc, avant mise en œuvre du projet, d'une part, de trouver des solutions pour ces populations et, d'autre part, de restaurer le site (re-profilage et étancheification de surface) pour éviter que la percolation des eaux de pluie au travers des déchets accumulés ne pollue la Loire toute proche.

Le coût global de l'opération (restauration du site plus les 4 équipements) est estimé à 366 M€.

La concertation s'est déroulée du 25 septembre au 20 décembre 2023. D'importants moyens de communication ont été mis en place par divers canaux en septembre et pendant la concertation pour faire connaître le projet. Les garants font le constat, partagé avec Nantes Métropole, qu'en dépit des efforts déployés, **cette concertation a peu mobilisé le public** en particulier lors de la majorité des diverses réunions et ateliers. Les contributions sur le site de la concertation, quoique riches, restent très peu nombreuses au regard de l'importance du projet.

Divers arguments ont pu être exprimés par les participants et des échanges et débats ont pu avoir lieu sur l'ensemble des projets soumis à concertation préalable. Cependant, même s'il était nécessaire que la procédure de concertation préalable englobe les 4 projets, leurs temporalités différentes ont renforcé le fait que **l'exercice de concertation préalable apparaît au garant comme moyennement satisfaisant**. En effet, **le projet d'extension du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD)** est déjà si avancé dans sa définition qu'il n'a pas été présenté de marge de manœuvre par le maître d'ouvrage rendant la concertation assez peu attrayante **pour les participants qui ont mentionné un projet « bouclé » et qui ont interrogé à plusieurs reprises sur l'objectif de la concertation**. Il est à noter également que les 7 EPCI impliqués dans le projet ont peu concerté sur leur territoire pourtant pleinement inclus dans le périmètre de concertation défini par les garants.

A contrario **les 3 autres projets structurants présentés à la concertation (STEP, Déchetterie, plateforme de valorisation des biodéchets) sont trop peu définis pour donner lieu à une information et une concertation complète sur l'ensemble de leur contour**. Leur opportunité globale n'a pas suscité de débat majeur. Les diverses solutions techniques, les entrants et les destinations des produits de sortie ainsi que les synergies entre les projets et avec les autres acteurs économiques du territoire n'ont pas été suffisamment discutés pendant la concertation. Des justifications et alternatives à la localisation de certains de ces équipements ont également pu être demandées par les participants. L'implantation de la station d'épuration des eaux usées, quant à elle est apparue globalement pertinente compte tenu de l'organisation géographique et topographique des réseaux.

A défaut d'un travail de co-construction durant la période de concertation préalable qui s'achève (moment, situation rare, où toutes les options étaient largement ouvertes), les garants préconisent que celui-ci soit inscrit précisément dans un plan de concertation continue renforcée qui serait poursuivie jusqu'à la date de soumission à enquête publique du dernier projet.

Plus concrètement, la concertation a **mis en exergue les interrogations et inquiétudes des riverains du projet** ou des habitants proches du projet qui redoutent une aggravation des nuisances et pollutions (pollution atmosphérique du CTVD, circulation de camions supplémentaires, odeurs du centre de valorisation des biodéchets, etc...) induite par l'ensemble des équipements prévus en dépit des contraintes réglementaires fortes qui s'imposent à tous ces équipements.

Au-delà de ces craintes, les débats se sont surtout focalisés sur le problème des déchets, avec une critique du « manque d'ambition » de Nantes Métropole en matière de prévention des déchets et une **critique de l'extension de la zone de chalandise (de Redon à Fontenay-le-Comte) du CVTD** qui va mettre sur la route des quantités considérables de déchets et qui conduit à une usine d'incinération de très grande capacité. Par ailleurs, un questionnement important des participants est ressorti sur les éventuelles extensions des provenances des déchets dans le futur pour alimenter et nourrir la nouvelle capacité de l'incinérateur.

Certains participants ont remis en cause l'opportunité du projet d'extension du CVTD et considèrent que les déchets doivent être traités à proximité de leurs zones de production dans des incinérateurs de plus petite taille. Le débat porte en conséquence sur l'interprétation du Plan Régional de

Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui « n'envisage pas » la création de nouvelles unités d'incinération mais n'a, pour certains, pas valeur de loi d'interdiction.

Il ressort également de cette concertation une exigence d'exemplarité dans la conception, la réalisation et le fonctionnement quotidien de l'ensemble des équipements prévus par le projet.

Les recommandations des garants s'articulent autour de trois axes :

- Un effort plus important que de coutume (compte tenu de la faible audience de la concertation et de la temporalité des projets) d'information et de participation des populations tout au long de l'éventuelle élaboration à venir des projets.
- Une association des populations riveraines à l'analyse et à la recherche de solutions d'évitement, de limitation ou de compensation des impacts des différents équipements du projet.
- La mise en place des conditions techniques et institutionnelles nécessaires pour assurer la transparence du fonctionnement des différents équipements du site tout au long de leur période de fonctionnement.

Les principales demandes de précisions et recommandations du/de la garant.e formulées à l'issue de la concertation préalable

Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.

Recommandations avant et pour la reddition des comptes

1. Organisation d'une réunion publique de restitution avant fin juin 2024

2. Répondre à l'ensemble des questions posées dans la plateforme de contribution en rendant lisible et facilement accessibles les réponses

3. Montrer en quoi la concertation a pu contribuer au projet et éventuellement avoir un impact sur l'avenir et la définition des projets. En particulier expliciter comment elle a pu impacter les critères de sélection des candidats de l'appel à candidature sur le CTVD.

4. Préciser le Schéma opérationnel et décisionnel sur chaque projet avec des rétroplanning plus précis que ceux apportés jusqu'à présent, afin également de pouvoir y présenter les grandes phases décisionnelles qui pourront donner lieu à l'information et la concertation du public.

5. Présenter une esquisse de plan de circulation spatial (avec cartographie) et temporel (détail de la répartition journalière) des camions desservant le pôle de la Prairie des Mauves.

6. Réalisation d'un tableau détaillé, qui sera à faire évoluer au fur et à mesure de l'avancée des projets, mettant en évidence les différents types de synergies entre les quatre équipements du pôle d'écologie urbaine.

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s

1. Mise en place d'un comité citoyen et acteur pour :

- Participer à la définition des modalités d'information et de participation de la période de concertation continue

- concerter sur les diverses options des projets

- concerter sur la minimisation des impacts des différents équipements et approfondir la question des effets cumulés.

2. Prévoir les dispositifs adaptés de transmission en direct et en continu des informations concernant le fonctionnement et les impacts des projets. Concevoir -en partenariat avec les habitants- et de mettre en place les instances adaptées au suivi et à l'interprétation de ces données.

3. Réalisation d'un site internet et dédié au projet et d'une lettre d'information régulière sur les évolutions et avancées du projet

4. Mise à disposition du public des bilans carbone de chaque équipement et de l'ensemble du projet le plus tôt possible, quitte à les faire évoluer ou proposer plusieurs bilans suivant les options étudiés

5. Réalisation et mise à disposition du public d'une étude pour le réemploi des eaux de la station d'épuration

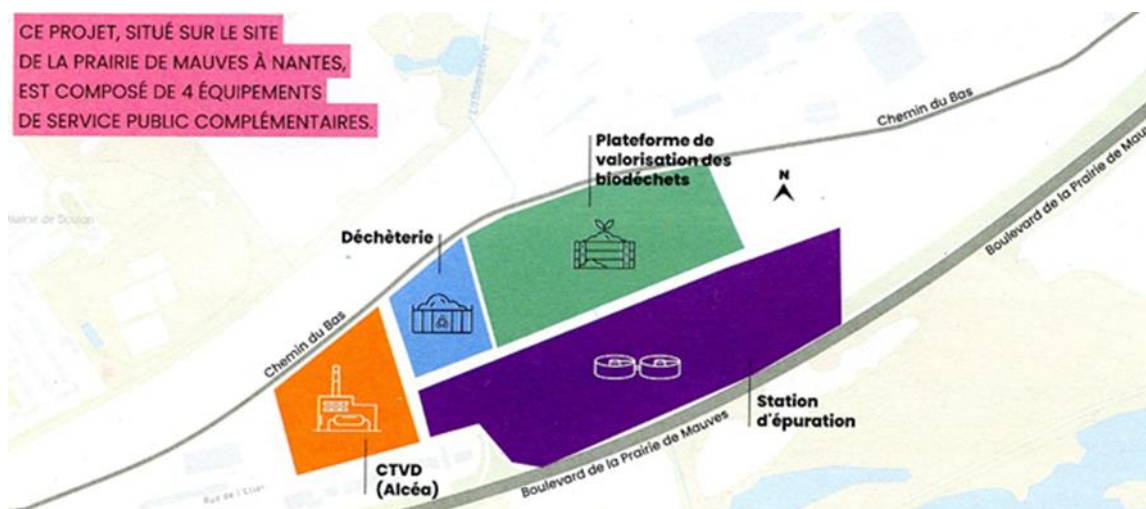
Introduction

Le projet/ plan/ programme objet de la concertation

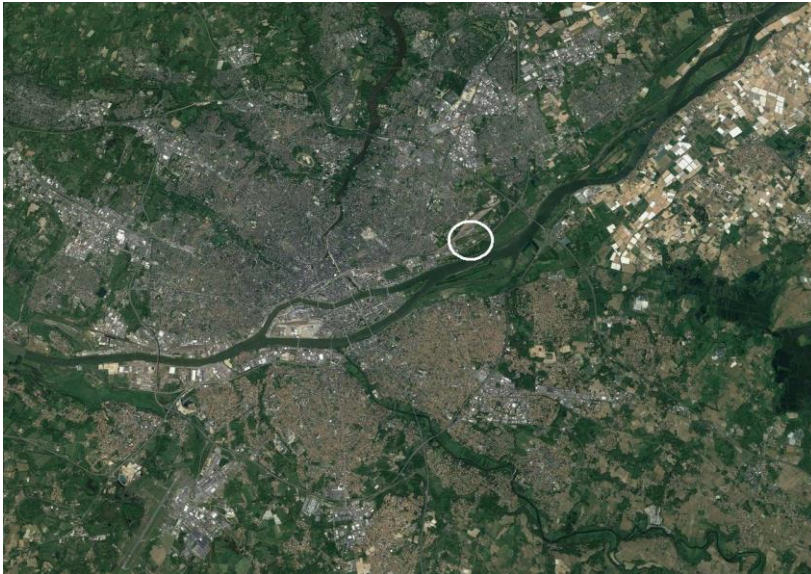
Le projet de pôle d'écologie urbaine porté par Nantes Métropole se situe dans la partie Est de la Ville de Nantes, à proximité de la Loire et juxtapose 4 équipements de service public :

1. La refonte et l'extension du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD) ; mise en service prévue en 2028. Ce projet est porté par Nantes Métropole ainsi que 7 EPCI voisines, membres du Groupement d'Autorités Concédantes mis en place pour la gestion du CTVD.
2. La refonte et l'extension de la déchetterie existante (mise en service prévue en 2030).
3. La construction d'une Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) ; mise en service prévue en 2031, avec une extension possible de 50% de sa capacité à l'horizon 2050.
4. La création d'une plateforme de valorisation des biodéchets ; Mise en service prévue en 2031.

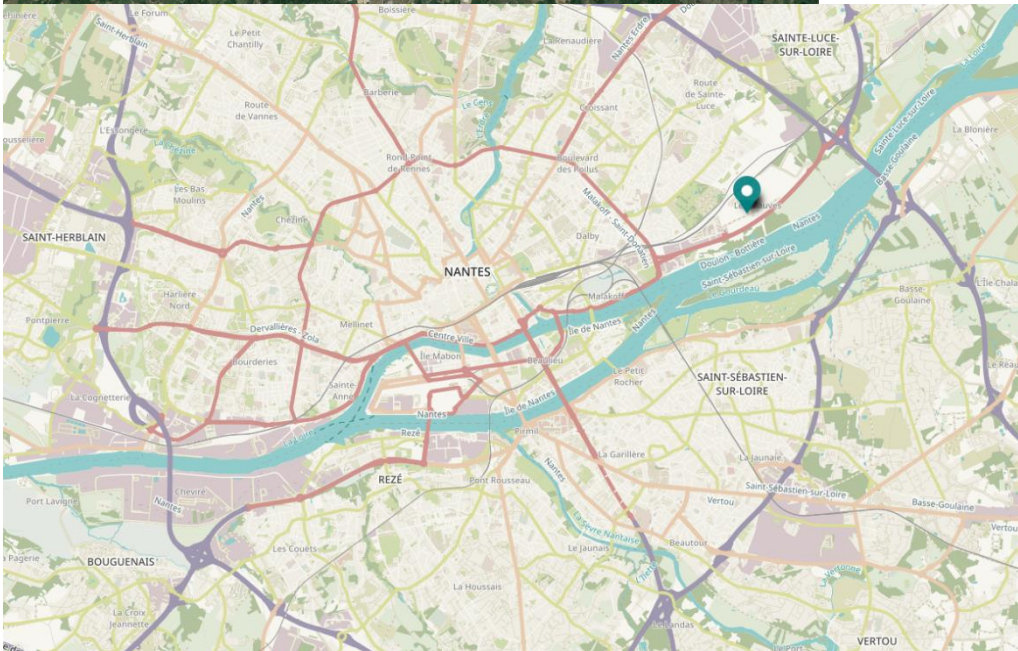
1



Plan masse du projet de pôle d'écologie urbaine de la prairie des Mauves



Cartes de localisation du projet de pôle d'écologie urbaine



Les objectifs et contexte des projets :

Selon Nantes Métropole, il s'agit par ces 4 projets, réunis sous l'appellation de « pôle d'écologie urbaine », de répondre dans une logique durable d'économie circulaire à plusieurs exigences principales :

- Respecter les nouvelles exigences réglementaires et environnementales : principalement issue de la Loi du 10 février 2020 relative à lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (concerne principalement la plateforme de biodéchet).
- Améliorer le fonctionnement global des systèmes d'assainissement et permettre de réduire l'impact environnemental sur toute l'agglomération.
- Répondre aux besoins d'une population grandissante.

Elle inscrit également le projet dans sa politique de transition énergétique et dans une approche d'économie circulaire, en souhaitant opérer diverses synergies entre les 4 projets.

Le projet de refonte et d'extension du centre de traitement et de valorisation des déchets est porté par Nantes Métropole et 7 EPCI voisines : CAP ATLANTIQUE (Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande), la Communauté de Communes du pays d'Ancenis (COMPA), Grand Lieu Communauté, Redon Agglomération, Le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA) regroupant les communautés de communes de la Région de Nozay, de la Région de Blain, Erdre et Gesvres, d'Estuaire et Sillon et du Pays de Pont-Château – Saint Gildas des Bois, TRIVALIS, syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée et VALOR3E¹.

Il vise à remplacer (en restant dans les limites de l'emprise foncière actuelle) l'usine existante d'une capacité de traitement de 140 000 tonnes/an par une installation d'incinération avec récupération de chaleur d'une capacité de 270 000 tonnes/an. L'objectif est de moderniser l'installation, d'absorber les volumes supplémentaires apportés par les 7 EPCI/EPCL partenaires (groupements de communes ne disposant plus de solution pour traiter leurs déchets ménagers), mais aussi les volumes apportés par l'augmentation de la population. Par ailleurs cette nouvelle installation permettra de valoriser une partie des boues des stations d'épuration des eaux de la métropole et de développer les réseaux de chaleur en apportant davantage d'énergie de récupération. Coût estimé 250 M€.

¹Syndicat mixte de traitement des déchets ménagers regroupant la Communauté d'Agglomération du Choletais, la Communauté de Communes Sèvre et Loire, la Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo et la Communauté d'Agglomération de Mauges Communauté.



Le centre de traitement et de valorisation des déchets traitera les déchets de L'ensemble des collectivités représentées sur cette carte.

La déchetterie existante a été ouverte en 1889 sur une surface de 5 000m², elle est aujourd'hui saturée et sa configuration ne correspond plus aux standards actuels. Nantes métropole en propose une extension (surface réservée de 2 hectares) et une reconfiguration. Coût estimé : 8,5 M€

La station de traitement des eaux usées qui traiterait l'ensemble des eaux usées de la partie Est de Nantes contribuerait à décongestionner le réseau de collecte saturé en centre-ville, et à adapter la capacité épuratoire globale de la Métropole à l'augmentation des flux et des besoins. Coût estimé : 71 M€

La plateforme de valorisation des biodéchets proposerait une nouvelle solution de traitement pour les déchets verts et les déchets alimentaires, dans l'objectif de valoriser ces déchets pour un retour au sol. Coût estimé : 30 M€

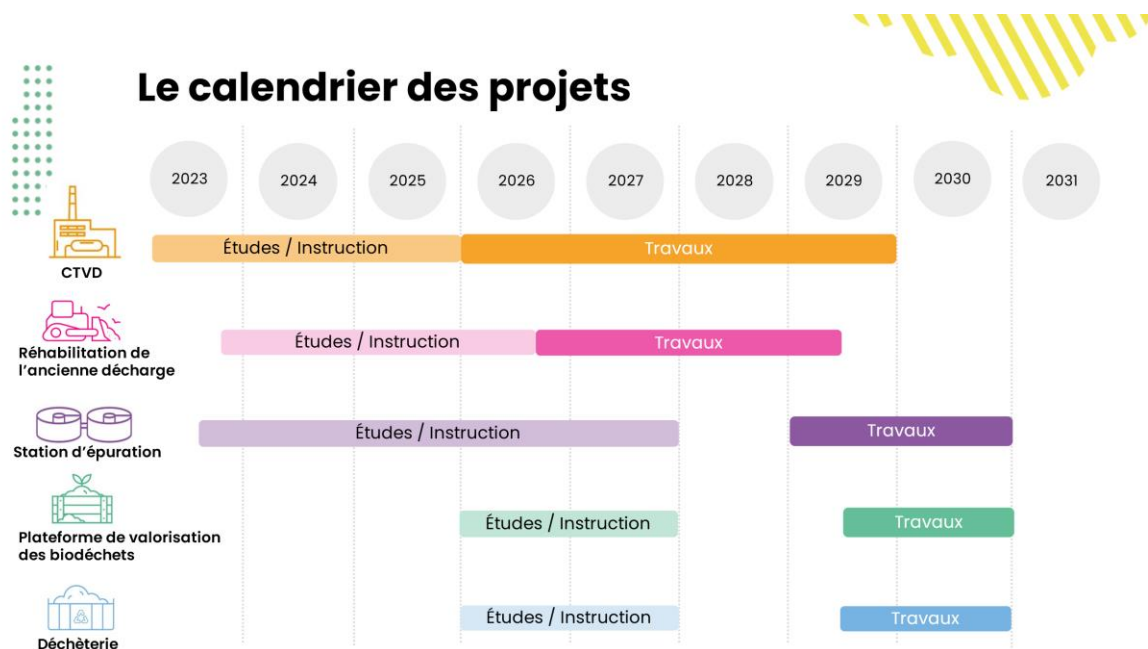
Outre l'agrégation de quatre équipements, une particularité importante de ce projet découle du site sur lequel il se déploie.

La réhabilitation de ce site fait partie intégrante du projet.

En effet, le site retenu pour implanter ces quatre équipements est une ancienne décharge des années 1970-80 dans laquelle sont enfouis environ 1 million de mètre cube de déchets principalement ménagers mais aussi de déchets de démolition et de déchets verts.

Par ailleurs, ce site d'ancienne décharge est actuellement occupé par des bidonvilles principalement habités par des populations migrantes issues de l'est de l'Europe. Nantes Métropole en partenariat avec les services de l'Etat et du Département et les opérateurs présents sur le secteur, porte un dispositif de résorption de ces différents campements. L'objectif est d'accompagner les familles à quitter les lieux avec des propositions leur offrant une amélioration de leurs conditions de vie.

Ensuite, le site sera réhabilité par la mise en place d'un re-profilage et d'une imperméabilisation de surface qui évitera le lessivage, par infiltration des eaux de pluie, des déchets accumulés. Cette opération doit se terminer en 2029 pour permettre les travaux de la station d'épuration et de la plateforme de valorisation des biodéchets. Coût estimé 6,5 M€.



La saisine de la CNDP

Par décision lors de la séance plénière du 7 décembre 2022, la CNPD a décidé d'organiser une concertation préalable selon l'article L.121-8 et a désigné Mme Karine BESSES, MM. Renaud DUPUY et Alain RADUREAU comme garant.e.s de la concertation.

Les éléments relatifs à la saisine et la lettre de mission des garants sont disponibles sur le site de la CNDP : <https://www.debatpublic.fr/pole-decologie-urbaine-nantes-3758>

Garantir le droit à l'information et à la participation

“ Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement ” - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garant.e.s neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans la lettre de mission du/ de la garant.e.

- **Le rôle des garant.e.s**

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant.e est lié.e à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui leur présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet. A l'issue de la concertation, les garant.e.s rédigent un bilan qui est transmis aux porteurs de projet, à la CNDP et à tous les acteurs.

Dans ce cas précis, les garant.e.s avaient pour mission d'être particulièrement attentif à veiller à ce que toutes les caractéristiques du projet et leurs synergies soient bien portées à la connaissance du public pour débattre des alternatives au projet, qu'elles relèvent

- de son emplacement, de ses composantes et de leur cohérence globale,
- des caractéristiques techniques des différents équipements,
- de la nécessité d'étendre la capacité de l'UVE en la faisant passer du traitement des seuls déchets de Nantes Métropole au traitement de ceux de 7 autres EPCI supplémentaires
- la nécessité de créer une nouvelle STEP, ce qui suppose une réflexion sur la gestion et le traitement des effluents.

Enfin, ces équipements et leurs incidences sur les choix qui en découlent concernant la valorisation énergétique des déchets, le traitement des boues de STEP et les modalités de leur valorisation doivent également pouvoir être discutés, en particulier à travers les liens envisagés par le MO entre les deux équipements que sont la STEP et l'UVE.

Dans le cadre d'une concertation préalable L 121-8, les modalités de concertation sont définies par la Commission nationale du débat public. Suite à la concertation préalable, une concertation post concertation préalable sera mise en place, également sous l'égide d'un ou plusieurs garant.e.s CNDP.

Le travail préparatoire des garant.e.s

Les résultats du travail de contextualisation des garants et certaines de leurs recommandations dans l'élaboration du dispositif de concertation

Durant ce travail de contextualisation nous avons pu rencontrer divers acteurs locaux et associatifs, des administrations liés à la qualité de l'air ainsi que les services de l'état, les EPCI co-porteuse du projet d'agrandissement de l'incinérateur. Les échanges avec le MO ont été fluides et ont comportés de nombreux temps de réunions, des visites sur site avec Nantes Métropoles et des échanges de notes de préconisation pendant la phase de contexte et tout au long des différentes étapes de la concertation.

- **Les publics concernés par le projet :**

En ce qui concerne le périmètre et la répartition dans l'espace des actions de concertation, les garants ont préconisé que le projet puisse être analysé par le public à quatre niveaux différents :

- **Le niveau de la zone de chalandise du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets, pour permettre aux habitants de 7 EPCI partenaires de s'exprimer sur le projet.**
Le projet concerne les habitants de Nantes Métropole mais aussi pour la partie incinérateur les habitants des EPCI impliquées. Les acteurs et habitants rencontrés à Nantes Métropole sont aussi désireux de mieux connaître la logique qui a présidé à cet élargissement des apports à l'incinérateurs et les politiques de prévention des EPCI. Suite à divers rendez-vous en direct avec ces EPCI et l'organisation d'une réunion avec Nantes métropoles et les EPCI, les garants ont préconisé que la concertation et l'information soient calibrées sur l'ensemble de ce périmètre et les EPCI soit présentes lors des temps de concertation à Nantes Métropoles. Ceci a été pris en compte par l'organisation d'une soirée débat sur la solidarité entre les territoires à Nantes Métropole, mais il n'y a pas eu de programme de concertation à proprement parlé sur les autres EPCI et pas d'évènements organisés en dehors d'articles presses et dans les réseaux sociaux.
- **Le niveau de l'ensemble de l'agglomération pour l'essentiel des débats ;**
- **Le niveau du voisinage** pour permettre, notamment, aux habitants de faire état des impacts qu'ils craignent subir du fait du projet. L'environnement proche du site est urbain. Ceci implique l'organisation de réunions au moins dans le quartier du Vieux Doulon, et sur les communes de Sainte-Luce-sur-Loire, Basse-Goulaine et Saint-Sébastien-sur-Loire (la liste n'est pas limitative). Cela implique également une réunion avec les gens du voyage qui vivent à proximité du site.
Suite à la préconisation des garant.e.s, une seule réunion de riverain avait été prévue dans un seul quartier. A la demande renouvelée des garants, une seconde a été prévue dans un autre quartier ainsi qu'une réunion avec les gens du voyage sur site.
- **Le niveau du site lui-même, occupé par des populations dans des habitats précaires.**
Les garant.e.s ont rencontré les services et associations médiatrices de l'agglomération qui entretiennent le dialogue avec ces populations et ont préconisé l'organisation de temps ou d'outils d'information et de concertation auprès de ces populations, au-delà des dispositifs de

relogement mis en place. Une visite et des rencontres de proximité en présence des garants ont été organisées. Un document d'information a été transmis également.

- **Le peu de connaissance du projet par la population : Niveau d'information faible sur le projet**

Les garants ont constaté pendant l'étude de contexte, qu'en dépit de son importance, ce projet restait méconnu non seulement du grand public mais aussi de personnes participant activement à la gestion des déchets.

Compte tenu de la complexité du projet et des éléments de référence qu'il met en œuvre (c'est l'acte majeur de la décennie en matière de traitement des déchets à l'échelle de l'agglomération et même un peu plus), il leur a semblé indispensable de laisser un peu de temps aux habitants pour leur permettre de bien mesurer les multiples enjeux de cet aménagement majeur.

Les garants ont donc fortement préconisé de faire précéder la concertation d'une campagne d'information sur le projet auprès de la population de l'agglomération et des populations de l'ensemble de la zone de chalandise du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets. En réponse, Nantes Métropole a réalisé diverses opérations de communication en juillet (réseaux sociaux, web, presse, envoi d'un courrier aux acteurs du territoire). Le temps de concertation a été décalé en ce sens et a été augmenté de 2 à 3 mois.

Par ailleurs, les garants ont organisé avec ECOPOLE², une réunion avec ses structures membres afin de leur présenter la CNDP, les grands principes d'une concertation préalable garantie par la CNDP, le rôle des garants, et de recueillir leurs attentes par rapport à la concertation préalable. Les participants ont fait état du peu de connaissance et d'information qu'ils avaient sur le projet. Par la suite, ceux-ci ont réalisé une note en amont exprimant leurs souhaits quant à la tenue de la concertation et leur demande d'information. Nous avons préconisé au MO de prendre en compte les demandes et d'y apporter réponse. Une réponse a été apportée.

- **Les principaux thèmes et enjeux ressortis du travail préparatoire de contexte et transmis au Maitre d'ouvrage pour organiser les modalités**

- Prendre en compte et discuter le fait que l'on est dans une zone écologique sensible
- Le projet de réhabilitation du site est à discuter : méthode, pollutions, planification, etc.
- Quelle logique d'écologie industrielle du projet ?
- Demande de certains acteurs d'aller au-delà des normes
- Demande de la présence d'experts neutres
- Demande d'un Bilan Co2 concernant le transport
- Incinérateur :
 - Réflexion sur des alternatives : comment gérer nos déchets autrement ? Peut-on faire ailleurs ? Peut-on faire autre chose sur le site ?

²Créée en 2000, Écopôle, est un réseau d'acteurs locaux, constitué d'une centaine d'associations, et de plus de 150 organisations autres (entreprises, partenaires institutionnels et adhérents individuels) qui agissent dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Labellisé en 2003 " Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement ", Écopôle constitue un espace local d'information, d'échange, de médiation et de coopération.

- Problématique de projection : miser sur l'incinération dans la perspective de diminution des déchets apport à certains un sentiment de contresens (Prévention/valorisation VS incinération). Des craintes sur ce que pourrait engendrer le besoin de nourrir un incinérateur d'une telle capacité dans le futur.
 - Problèmes sanitaires liés aux fumées, traçabilité des mâchefers
 - Plateforme de biodéchet : Lien avec initiatives locales à plus petite échelle ? A quoi va-t-il servir pour qui pour quoi ?
 - Déchetteries : Fonctionnement, coût, règles usagers, lien avec les ressourceries (dont certaines viennent d'être fermés) et initiatives locales du territoire et problématique d'accès au foncier.
 - STEP : demande exprimée sur la nécessité de réaliser une unité supplémentaire à Nantes Métropole. Discuter des produits de la méthanisation, des solutions alternatives, des rejets et odeurs.
- **Les modalités à mettre en place en adéquation avec l'ampleur et la complexité du projet**

Il faut tout d'abord noter la difficulté de concerter sur un projet comprenant 4 projets à des stades très différents d'avancement.

Les garants ont demandé à plusieurs reprises à Nantes Métropole de donner les marges de manœuvres et alternatives envisagées sur chaque projet. Ils l'ont également rappelé en réunion publique. De l'avis des garants et d'une partie du public celles-ci n'ont pas été clairement énoncées par le MO et perçues par les participants. En particulier concernant le questionnement sur l'opportunité de l'incinérateur et ses alternatives qui a été perçu comme déjà acté.

Ceci a été renforcé par le contexte de renouvellement du contrat de délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du CTVD. La DSP se terminant fin 2024 et la prochaine DSP englobe les travaux de reconstruction et l'exploitation du site pour 20 ans. Nantes Métropole a déjà lancé un appel à candidature. Les garants ont demandé à ce que le MO ouvre les options envisagées à la participation du public et que les résultats de la concertation soient intégrés aux critères de sélection des candidats. Il devra clarifier la façon dont ses enseignements de la concertation ont été pris en compte à ce stade.

Le MO a bien noté ce dernier point mais est resté dans une posture qui consistait à convaincre sur un projet quasi finalisé et n'a mis à la discussion que les impacts d'un tel projet.

Les garants ont demandé par ailleurs la transparence sur le calcul et prévision tonnage incinérateur et l'évaluation du gisement. Ce qui a été pris en compte.

Concernant les autres projets, les garants ont insisté sur le fait que le projet comporte quatre entités, en partie en synergie, mais dont chacune mérite examen, discussions et suggestions de modifications ou d'alternatives. Ils ont préconisé de prévoir, en dehors de la réunion de lancement et de la réunion de conclusion, un nombre suffisant de réunions plénières et d'ateliers ouverts à tous, pour que l'opportunité et les impacts de chacun des constituants du projet global ainsi que l'opportunité et les effets de leur regroupement sur le site des Mauves, puissent être largement débattus.

Le dispositif de concertation mis en place par le Maître d'ouvrage

Lancement de la concertation en présence des élus :

- Lundi 25 septembre de 18h30 à 20h30 à la salle de la Manufacture –10 boulevard de Stalingrad à Nantes.

Réunions publiques avec les riverains du projet :

- Lundi 2 octobre de 18h30 à 20h30, à la salle de la Manufacture – 10 boulevard de Stalingrad à Nantes.
- Jeudi 4 octobre de 18h30 à 20h30, à la Salle Cocteau du Théâtre LIGERIA - Luce-sur-Loire

Rencontre avec les occupants actuels du site via une association médiatrice.

Des dispositifs mobiles :

- Samedi 30 septembre, le matin, sur le marché de Sainte-Luce-sur-Loire
- Samedi 7 octobre, le matin, sur le marché de la Petite Hollande à Nantes
- Mardi 10 octobre, le matin, sur le marché de la gare d'Anjou de Saint-Sébastien-sur-Loire
- Mardi 10 octobre, l'après-midi, sur un campus étudiant
- Vendredi 13 octobre, le matin, sur le marché de Marrière à Nantes

Approfondissement du débat :

Des tables rondes pour apporter un éclairage sur des thématiques liées au projet, en présence d'experts aux points de vue divers :

- Table ronde 1 " Tout savoir sur les déchets et l'eau " : Mercredi 25 octobre de 18h30 à 20h30
- Table ronde 2 " Alliance des territoires et solidarités " : Mercredi 8 novembre de 18h30 à 20h30
- Table ronde 3 " Les impacts, on en parle !" : Mercredi 15 novembre de 18h30 à 20h30

Visites de sites, les 4 et 24 octobre, à l'intention du public :

- sur le Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets de la Prairie de Mauves
- sur la station d'épuration de Tougas à Nantes.

Des ateliers acteurs et citoyens :

- Atelier acteurs : Vendredi 24 novembre de 14h à 17h, à la salle Bonnaire –Nantes
- Atelier citoyens : Samedi 25 novembre de 9h à 17h, à la salle Bonnaire –Nantes

Clôture de la concertation en présence des élus :

- Mercredi 20 décembre 2023 de 18h30 à 20h30 à la salle

Avis sur le déroulement de la concertation

La CNDP garantit deux droits complémentaires pour l'ensemble des citoyen.ne.s, le droit d'accéder aux informations et le droit de participer aux décisions, pour tous les projets, plans et programmes qui ont un impact significatif sur l'environnement. En France, ces droits sont constitutionnels, il s'impose à tous les responsables de projet, sans restriction. En d'autres termes, les porteurs de projet ne choisissent pas librement de permettre, ou non, la participation du public ; au contraire, ils sont tenus par la loi de permettre aux publics d'exercer leurs droits.

Quelques chiffres clefs de la concertation :

PHASE d'INFORMATION

Articles de presse	22 articles
Spots radiophoniques	236 spots (France Bleue Loire Océan, RTL2, Fun Radio)
Affichage	33 panneau lumineux, 128 bus, 164 panneaux publicitaires

CONCERTATION

Réunion d'ouverture (25/09/23)	35 participants
Réunion publique avec les riverains à Nantes (02/10/23)	
Réunion publique avec les riverains à Ste Luce/Loire (04/10/23)	90 participants au total
Actions d'information mobile 6 stands mobiles (du 30/09 au 13/10/23)	
Visite du CTVD prairie des Mauves (04/10/23 & 24/10/23)	48 participants
Visite de la Station d'épuration des eaux usées (idem)	14 participants
Table ronde " tout savoir sur les déchets et l'eau " (25/10/23)	12 participants
Table ronde " Alliances des territoires & solidarités " (08/11/23)	15 participants
Table ronde " Les impacts on en parle " (15/11/23)	13 participants
Atelier " Acteurs " (1/2 journée le 24/11/23)	32 participants
Atelier citoyens (1 journée le 25/11/23)	11 participants
Réunion de clôture (20/12/23)	28 participants
Site Internet (pendant toute la durée de la concertation)	5432 visiteurs
	31 contributions individuelles
	12 cahiers d'acteurs

Le droit à l'information du public a été globalement effectif malgré diverses questions, posées par le public, restées sans réponse pour l'instant.

L'accès du public à l'information doit être apprécié à la fois au travers des annonces qui sont faites du projet (il faut savoir que le projet existe avant de pouvoir s'informer sur le projet) et au travers des documents décrivant le projet qui sont mis à la disposition du public (le dossier du MO principalement).

Le public a pu disposer d'informations claires et relativement complètes sur le projet (points 2 article 6 Aarhus) par rapport au stade des projets. Une information plus approfondie sur les étapes et circuits de la décision de ces projets aurait pu être donnée. Ces informations seront à compléter rapidement par la suite le projet en particulier sur les impacts environnementaux. Si à la demande des garants, le maître d'ouvrage s'est prêté à l'exercice de donner des alternatives à ses projets dans le dossier du maître d'ouvrage, celles-ci ont peu été approfondies par la suite.

Pour informer la population sur le projet lui-même, Nantes Métropole a mis à la disposition du public un **dossier du maître d'ouvrage** de 114 pages dont l'élaboration a fait l'objet de nombreux échanges avec les garants. Ce dossier, diffusé en ligne et sous forme papier, était accompagné d'un fascicule de fiches thématiques permettant des développements sur certains sujets connexes au projet (même processus de diffusion que pour le dossier).

Par ailleurs, une synthèse (une douzaine de pages) du dossier a été diffusée ainsi qu'un dépliant (3 feuillets format A5) utilisé comme flyers sur les stands mobiles. Notons qu'un flyer (format A5) rédigé en roumain a été édité à destination des populations des bidonvilles implantés sur le site du projet.

Les garants ont validé ces différents documents et considèrent donc qu'ils apportaient aux différents publics concernés, une information correcte sur le projet. Le maître d'ouvrage a fait un effort conséquent d'explication et schématisation et fournis la majeure partie des informations préconisées par les garants (calcul du tonnage de l'incinérateur, chiffre et politique de prévention de chaque EPCI, augmentation du trafic routier, etc.).

La Foire aux questions et les comptes rendus en verbatim des réunions sont venus compléter le corpus de ces informations au fur et à mesure, avec une prise en compte de Nantes Métropoles de la demande des garants de bien articuler réponse politique et réponses techniques et concrètes durant les réunions publiques.

Il est toutefois important de signaler ici un bémol non négligeable sur l'information du public : le système de contribution et de question n'a pas permis de répondre à l'ensemble des questions posées par le public.

Les questions et contributions individuelles sont au nombre de 31 et les cahiers d'acteurs de 12.

Le système utilisé par Nantes Métropole actuellement ne comprend pas de réponses directes aux questions posées dans les contributions. Il faut pour le public aller chercher dans la FAQ qui comporte plus 40 questions et leurs réponses les unes à la suite des autres.

Non seulement c'est un système un peu fastidieux pour que le contributeur retrouve la réponse à sa question, mais également nous avons pu repérer des questions qui n'ont toujours pas reçu réponse dans la FAQ. Comme celle-ci, par exemple, issue d'une contribution mise en ligne le 20 décembre : " Nous nous demandons également si des inventaires faunistiques et floristiques seront réalisés en amont du projet afin d'établir un état écologique du milieu ? ". Ou celle-ci déposée le 6 décembre : " Quel impact sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ? ", " à qui cela est-il vendu et combien cela rapporte et à qui (Nantes-métropole ou Alcea) ".

Un tel système rend également complexe le suivi des questions / réponses pour les garants CNPD. Pour rappel c'est une des missions du garant CNPD : il doit veiller à ce que les questions du public reçoivent une réponse argumentée par le maître d'ouvrage dans des délais raisonnables.

Un droit à la participation effectif mais une participation très faible par rapport à l'ampleur du projet

Le plus grand défaut de cette concertation est incontestablement sa faible popularité. Il semble pourtant que le travail d'**information préalable du public** ait été important.

Nous pouvons noter une information préalable relativement discrète du public en juillet (réseaux sociaux, web, presse, envoi d'un courrier aux acteurs du territoire) suite aux préconisations des garants de réaliser une campagne d'information préalable importante sur le projet. Pour prendre en compte la demande des garants, Nantes métropole a également rallongé des modalités de la concertation passées à trois mois au lieu de deux (25 septembre au 20 décembre 2023) pour permettre une meilleure diffusion des informations, avec une concentration de l'effort de diffusion de l'information sur le projet par voie de presse dès le mois de septembre.

A partir du 18 septembre, les efforts de Nantes Métropole sur les réseaux sociaux et sur la diffusion de communiqués de presse ont été récompensés par la publication d'articles consistants dans la presse régionale : Cinq articles dans Ouest-France (dont certains faisaient état des controverses autour du projet), deux articles dans Presse-Océan, un article dans l'Usine nouvelle, un article dans le Moniteur et un article dans 20 Minutes, sans compter une douzaine d'articles ou de signalement dans des publications de moindre audience.

De même, des spots radiophoniques (236 spots de 30 secondes) ont été diffusés sur France Bleu Loire Océan, sur RTL2 et sur Fun Radio pour signaler l'existence du projet et la tenue de la concertation.

Le contact direct avec le public n'a pas été oublié puisque de nombreuses personnes ont reçu des flyers annonçant la concertation et expliquant rapidement le projet grâce à des dispositifs mobiles sur les marchés ou autour des restaurants universitaires. Des courriers ont été envoyés aux acteurs et riverains. Certains riverains cependant nous ont reporté le fait que certains d'entre eux n'ont rien reçu.

Pour compléter ces actions, de nombreux affichages sur les panneaux lumineux, sur les bus et tramways de l'agglomération et sur des panneaux publicitaires ont été réalisés par vagues successives entre le 18 septembre et le 1er novembre.

Le résultat est pourtant incontestablement un échec en termes de mobilisation du public. Cet échec paraît d'autant plus inexplicable que certaines concertations passées ont montré la capacité de mobilisation des Nantais (à titre de comparaison, lors de la concertation sur les lignes nouvelles de tramways le registre en ligne avait recueilli plus de 1700 observations, avis ou commentaires ainsi que 88 cahiers d'acteurs).

Face à ce résultat, Nantes Métropole considère que le sujet des déchets ne passionne pas les habitants : " une fois que la poubelle est partie on s'en désintéresse et on fait confiance aux services pour traiter les déchets ", et par ailleurs que " les gens ont du mal à se projeter sur des équipements à 2030 ".

Les garants pensent que ce projet complexe et inattendu (les négociations entre les différents partenaires du projet de nouveau Centre de traitement et de valorisation des déchets ont été longues et ont retardé le porté à connaissance public du projet) a pris le public au dépourvu et qu'un temps de maturation beaucoup plus long, entre la diffusion de l'information sur le projet et le lancement de la concertation, aurait été nécessaire.

Le plus gros de la communication et mobilisation, n'ayant été réalisée qu'à partir de fin septembre (ouverture de la concertation le 25 septembre) et en octobre après l'ouverture de la concertation, est sans doute venue trop tardivement pour permettre une bonne efficacité quant à la mobilisation dans les temps de concertation proposés.

Le choix des questions et des modalités

Il est certain que mobiliser sur ce type de projet complexe, technique et relativement peu “ visible ” dans l’espace public, relève d’un exercice exigeant de notre démocratie. Au-delà des moyens mis en termes de communication et mobilisation, la manière d’organiser, de mettre au débat, et la posture du Maître d’ouvrage semble pouvoir être des facteurs non négligeables. Les garants en ont largement discuté avec le maître d’ouvrage.

Une autre raison de la faible participation peut résider selon les garants, mais aussi d’après certains acteurs et participants qui se sont exprimés sur le sujet à plusieurs reprises, à la manière de poser le débat, sur des questionnements trop généraux, actant les projets dans leur formulation et n’interrogeant pas l’opportunité même des projets. Les trois questionnements posés par Nantes Métropole sur cette concertation ont été les suivants :

- Comment faire de ce projet une référence d’écologie urbaine ?
- En quoi ce projet répond-t-il aux évolutions des modes de vie et des transitions ?
- Quelles conditions pour gérer les impacts du projet ?

Un positionnement plus ouvert et concret dans la formulation aurait pu être par exemple sur l’une des questions : “ Ces projets répondent-ils aux évolutions des modes de vie et des transitions ? Quelles pourraient être les alternatives ?”.

Nantes Métropole a réalisé à la demande des garants un travail afin de proposer des alternatives sur chacun des 4 projets dans le dossier du maître d’ouvrage. Ces alternatives ont toutefois été peu exploitées dans la mise en débat et n’ont pas été présentées au public.

Plus globalement l’absence de l’énonciation des marges de manœuvre et des propositions de travaux plus concrets sur chacun des projets a peut-être renforcé le fait que les publics ne sont pas sentis concernés ou interpellés, ou n’ont pas perçu les enjeux de ces projets ou le rôle qu’ils pouvaient jouer à leur niveau. Jusqu’à la dernière réunion de clôture des participants se sont demandé ce que Nantes Métropole attendait réellement de la concertation avec le public.

Plusieurs participants se sont manifestés en réunion ou directement auprès des garants (en fin de réunions ou par mail) pour manifester leur déception à l’issue de la concertation.

Ils regrettent en particulier :

- Le caractère fermé de la concertation (pas de véritables alternatives et projet du CTVD trop défini pour être modifiés suite à la concertation, etc...)
Les discours des élus de Nantes Métropole qui, affirment-ils, ne permettent aucune interrogation sur la poursuite, à l’identique, du projet soumis à concertation.
- Des remarques ont été recueillies également par les garants également sur le lieu choisi pour réaliser la majeure partie des réunions : la manufacture, jugé par certains comme trop éloigné du site.

Sur des projets étant assez peu avancés lors de la concertation préalable, ce qui est rarement le cas contrairement aux préconisations du Code de l’environnement, cela aurait pu être justement l’occasion, d’étudier et travailler sur différentes hypothèses et alternatives possibles (grâce notamment à des retours d’expériences d’autres territoires par exemple) sur chaque équipement et de commencer à co-construire les futures solutions après avoir discuté de leur opportunité avec le public. L’organisation de la réflexion avec le public sur des projets à plus ou moins long terme est toujours possible et est favorisée par une interpénétration forte avec les processus de gestion de projet interne aux collectivités.

Il reste que cette faible participation à la concertation, quelles qu'aient été, par ailleurs, les qualités de cette concertation, imposera un **effort particulier d'information du public et de recueil de sa parole** tout au long de l'éventuelle poursuite de l'élaboration des différentes composantes du projet.

On peut concevoir que Nantes métropole et ses services déchets n'étaient pas prêts à ce stade, dans leur méthodologie d'action publique, à engager une co-construction des projets et on peut espérer que le pas de temps important laissé entre la concertation préalable et la mise à l'enquête publique successive de ces projets permettra de **les concerter plus précisément, un par un, sous le conseil du ou des garant.e.s CNDP de la concertation continue qui seront nommé.e.s par la suite.**

Ceci étant exposé, les modalités prévues de la concertation ont bien été réalisées :

1. Les seules réunions qui ont attiré un public significatif sont les deux réunions à destination des riverains du projet. Ces deux réunions avaient été explicitement demandées par les garants et elles ont permis aux riverains d'exprimer leurs questionnements et leurs craintes quant aux impacts du projet.
2. Les trois tables rondes ont permis un apport réel d'informations pour le maigre public présent, en revanche les garants considèrent que le temps dédié à cette information était excessif (plus de 50% de la durée de la réunion) par rapport au temps dédié à l'expression du public.
3. L'atelier acteurs et l'atelier citoyens ont réunis beaucoup moins de public que ce qui était programmé (jauge de 50 personnes) mais ont été remarquablement organisés et animés ce qui a permis une expression riche et dense.
4. Les rencontres et échanges avec les habitants des bidonvilles qui occupent le site du projet ont bien eu lieu, d'abord par l'intermédiaire des associations médiatrices puis, directement, avec les équipes de Nantes Métropole.

Les questionnements et travaux avec les quelques participants ont donc été néanmoins riches, de nombreux enjeux et arguments ont pu être énoncés, même si compte tenu de la faible participation la représentation peut être interrogée. Le réel impact sur le projet de la concertation et de cette participation sera à démontrer par le Maître d'ouvrage dans sa reddition des comptes.

Synthèse des arguments exprimés

Les garants ont souligné dans les chapitres précédents, la faiblesse de la participation à cette concertation. La contrepartie positive de cette faible participation a été la motivation et l'engagement des participants. La concertation s'est donc déroulée en petit comité mais avec des échanges denses et de bonne qualité. Le contenu argumentaire de la concertation est donc intéressant même si sa représentativité pose question.

Une dénomination du projet fortement contestée

Le nom choisi pour ce projet par Nantes Métropole : le pôle d'écologie urbaine de la Prairie des Mauves, a été remis en cause à plusieurs reprises pendant l'étude de contexte et tout au long de la concertation.

Pour beaucoup de participants, la notion d'écologie urbaine semble plus s'attacher à une qualité des milieux et à une richesse de la flore et de la faune qu'à l'incinération des déchets ou l'épuration des eaux à grande échelle.

Pour d'autres participants ce n'est pas la nature du projet qui impose de lui renier toute appartenance à l'écologie mais c'est l'échelle de ce projet qui collecte les ordures tout autour de Nantes pour les incinérer dans une usine implantée sur la prairie des Mauves (*"Aller chercher les déchets à 100km pour alimenter un monstre industriel ce n'est pas écologique"*).

Le caractère industriel du projet est souligné par de nombreux participants, le plus souvent pour le critiquer mais aussi, parfois, pour remarquer qu'un outil industriel peut avoir des normes de qualité et de performances à la fois exigeantes et encadrées.

Nantes Métropole avait posé aux participants à la concertation trois questions pour éclairer ses choix. La première de ces questions était : *"comment faire de ce projet une référence d'écologie urbaine ?"*. Comme la caractérisation de "projet d'écologie urbaine" est niée par une majorité de participants, la question devient d'emblée caduque. Les garants ont souligné ce point dès l'étude de contexte auprès du maître d'ouvrage.

Les questionnements et importantes inquiétudes des riverains du projet

Au-delà de ce débat sur la dénomination du projet, deux familles de points de vue très différents sont apparues :

- 1- Le point de vue des habitants qui se considèrent comme riverains du projet
- 2- Le point de vue des autres habitants de l'agglomération.

On trouve entre les deux groupes, des points communs mais le centre des préoccupations des uns et des autres est fort différent.

Pour les riverains ou les habitants proches du projet, la préoccupation majeure est le risque d'aggravation des nuisances et des pollutions induites par l'ensemble des équipements prévus.

Certains riverains de l'**actuel CTVD** se plaignent des odeurs émises par l'incinérateur actuel et soulignent que ces odeurs sont peut-être le signe de dysfonctionnement ou d'émission de substance nocives.

Tous affirment que la multiplication par deux du tonnage incinéré conduira inéluctablement à une augmentation importante du flux de pollution émis par l'usine et rappellent qu'ils se trouvent en première ligne pour recevoir cette pollution.

En conséquence, ils manifestent, leurs inquiétudes sur les effets à long terme de cette pollution sur leur santé.

Par ailleurs il semble subsister quelques problèmes quant à l'accès aux informations sur les émissions de polluants de l'usine actuelle (accès aux relevés en continu et aux relevés d'Air lichen, difficiles voire impossible).

De même, les expressions ont abordé le projet de **traitement des biodéchets** qui paraît très susceptible de produire des odeurs fortes gênantes pour le voisinage et induit donc un net rejet de la part des riverains du projet (certaines expériences récentes en ce domaine sont peu encourageantes, l'exemple de La Chapelle sur Erdre est citée plusieurs fois). De même les riverains craignent que ces déchets biologiques attirent rongeurs et goélands sur le site.

Enfin, l'ensemble du complexe industriel induira un **trafic automobile** supplémentaire en particulier de camions qui pénalisera, au premier chef les riverains qui redoutent les phénomènes de diffusion de la circulation dans les zones résidentielles en période de congestion du trafic.

Les participants ont pointé cette augmentation de la circulation qui viendra amplifier la pollution qu'ils respirent déjà et qui se cumulera avec celle de l'usine d'incinération (problème particulièrement aigu pour les habitants proches de la rocade).

Face à ces inquiétudes Nantes Métropole souligne qu'en ce qui concerne la pollution de l'air, les centres de traitement et de valorisation des déchets ménagers sont soumis à une réglementation extrêmement rigoureuse, régulièrement actualisée pour tenir compte à la fois des avancées scientifiques et de l'amélioration des techniques disponibles.

Par ailleurs, le cahier des charges qui sera imposé, par Nantes Métropole, à l'exploitant, sera plus exigeant que la réglementation nationale vis à vis de certains polluants (dioxyde de soufre, oxydes d'azote, monoxyde de carbone, ammoniac, composés organiques).

L'exploitant est tenu de mesurer en continu, directement en sortie de cheminée, les concentrations d'un grand nombre de substance et il peut, à tout moment, être contrôlé par les services de la DREAL.

De plus, des mesures in situ sont réalisés en particulier dans les zones habitées pour vérifier que la pollution subie par les populations reste bien en dessous des seuils réglementairement définis.

Enfin, la mise en place de l'équipement sera précédée d'une longue phase d'études préalables et de simulations afin de s'assurer de l'innocuité du projet pour les populations concernées.

Du point de vue du maître de l'ouvrage, toutes les dispositions nécessaires sont donc réunies pour garantir la sauvegarde des habitants proches du CTVD.

En ce qui concerne les odeurs, Nantes Métropole souligne que l'on sait, aujourd'hui, parfaitement gérer du compostage ou des stations d'épuration sans dégagement d'odeurs. Pour garantir des résultats optimaux, la Métropole prévoit d'installer, sur le site, un laboratoire d'analyse qui permettra de réagir de manière optimale au moindre problème.

Pour conforter les efforts sur ce sujet des odeurs, Air Pays de la Loire propose la mise en place d'un "réseau de Nez", (groupe de citoyens formés à la détection et à l'identification des odeurs) pour accélérer l'identification et donc potentiellement la résolution, des problèmes.

Enfin, mais ce n'est pas lié directement au projet, beaucoup de riverains se plaignent des dépôts sauvages de déchets divers à proximité du site du projet.

A l'écoute des riverains on perçoit une inquiétude forte vis à vis du projet, une participante a résumé la situation par cette phrase : " ce projet serait très bien s'il ne se situait pas dans un quartier habité de Nantes ! "

Un autre participant visiblement encore plus inquiet : " maintenant que j'ai compris l'importance du projet, je mets ma maison en vente et je vais habiter ailleurs ".

Le seul moyen de calmer ces inquiétudes sera de faire preuve, non pas de pédagogie, mais de transparence sur les impacts du projet qui, à ce stade des études techniques, ne sont appréhendés que de manière globale mais qui devront être finement définis dans les stades ultérieurs du projet s'il est poursuivi.

Le nouveau centre de traitement et de valorisation des déchets en question

Les participants non concernés par le voisinage du projet adoptent une position plus axée sur les points forts et faibles du projet. Il faut souligner ici que le centre de traitement des ordures ménagères est l'équipement qui a été le plus discuté tout au long de la concertation. Au-delà des impacts évoqués précédemment c'est l'opportunité même de cette extension du CTVD qui est mis en cause par certains participants.

Dans les discussions les plus approfondies au cours des ateliers (citoyens ou acteurs) la place des déchets comme expression de nos modes de vie, de nos modes de production et de nos modes de consommation a été largement débattue. Et la dépendance de la production de déchets à ces différents niveaux d'organisation de la société, largement soulignée.

Mais, si le projet de la prairie des Mauves ne peut modifier ces paramètres, l'ensemble des participants soulignent la nécessité d'une politique forte de réduction des déchets. Cela implique, entre autres, des actions vers les habitants pour inciter à des comportements plus responsables permettant de diminuer la production de déchets ménagers. " Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas " selon un participant.

Ces réflexions débouchent sur la demande, par certains, de la mise en place d'une taxation au poids des ordures ménagères pour responsabiliser les habitants et récompenser les plus vertueux (certains vont jusqu'à considérer qu'il s'agit d'une mesure de justice fiscale argumentant que les familles les moins aisées sont aussi celle dont la consommation –et donc la production de déchets- est la plus faible).

Globalement les participants à la concertation considèrent que Nantes Métropole manque notoirement d'ambition sur ce domaine de la prévention des déchets.

Le pari de Nantes Métropole de la compensation de la réduction du tonnage unitaire de déchets par l'augmentation de la population de la Métropole (de l'ordre de 1 à 1,5% par an) est considéré par beaucoup comme beaucoup trop modeste, surtout dans un contexte où la Métropole Nantaise est déjà nettement moins performante que certains des autres groupements de communes intégrés dans la gestion du CTVD.

Certains soulignent que le simple traitement séparé des déchets biologiques devrait conduire à une baisse de 30% des tonnages à incinérer ce qui est très supérieur aux " progrès " prévus par Nantes Métropole.

Par ailleurs, plusieurs intervenants soulignent qu'au cours de la durée de vie de l'équipement, des pratiques et des solutions nouvelles devraient apparaître qui devraient conduire à une réduction

sensible du tonnage des déchets à incinérer ; l'usine d'incinération devenant alors, trop importante par rapport aux besoins réels. La crainte s'exprime alors d'un nouvel élargissement de la zone de chalandise de l'usine et/ou d'un changement de la nature de déchets incinérés qui pourraient amener à un dévoiement du projet initial.

Face à ces critiques, la position de Nantes Métropole est d'affirmer sa volonté d'une politique de réduction des déchets incinérables par tous les moyens. Mais la Métropole rappelle que le système bi-sacs longtemps en vigueur à Nantes s'est révélé peu performant et que le retard accumulé ne se rattrapera pas facilement.

Elle rappelle aussi aux participants que la croissance démographique de l'agglomération nantaise est une réalité et que cet accroissement démographique compense automatiquement une partie importante des gains en matière de réduction de la poubelle des ménages.

Enfin, les responsables soulignent que le premier décideur en matière de réduction des déchets est l'habitant et que changer les habitudes de toute une agglomération est un travail de longue haleine. On ne sait, par exemple, pas comment les habitats vont réagir face à la nécessité d'aller porter leurs déchets biologiques dans des points de collecte.

Au-delà de ces critiques concernant la politique déchets de la collectivité, les participants questionnent et critiquent le choix d'étendre la zone de chalandise du CTVD.

L'accueil des ordures venant de 7 groupements de communes (qui apporteront un tonnage d'ordure voisin de celui de la Métropole elle-même) dont certains sont relativement éloignés de Nantes suscite bien des interrogations et des réactions.

Beaucoup de participants questionnent la logique de regroupement qui préside à ce choix et critiquent (en particulier par rapport à la production de CO₂) l'option du transport des ordures sur des dizaines de kilomètres alors que des solutions décentralisées seraient peut-être envisageables.

Par ailleurs, ce choix induit un doublement de la capacité de l'usine d'incinération ce qui conduit à une installation que nombre de participants considèrent comme trop importante, voire, démesurée.

De plus, le poids de ce choix sur la circulation routière est souvent souligné et la demande de recherche de solutions alternatives pour acheminer les déchets vers l'usine (rail ou voie d'eau) a été énoncée à plusieurs reprises. Un cahier d'acteur a été d'ailleurs déposé à ce sujet par l'établissement public Voies navigables de France (VNF), opérateur de l'État, en charge de la transition écologique dans le fluvial. « La réserve de capacité est importante sur la Loire et les autres voies d'eau navigables des Pays de la Loire et de Bretagne qui accueillent à l'heure actuelle un très faible trafic[...]. L'approvisionnement du nouvel incinérateur pourrait être réalisé en lien avec la Loire au travers de trafic fluvial ou fluvio-martime. »

Face à ces critiques, Nantes Métropole souligne que l'évolution réglementaire met certaines collectivités dans une situation très difficile pour ce qui concerne la gestion de leurs déchets ménagers. L'enfouissement est de plus en plus prohibé et la création de nouvelles unités d'incinération réglementairement impossible, ce qui est contesté par certains participants, comme explicité ci-dessous.

Par ailleurs l'étude des trajets qu'effectueront les déchets pour venir à Nantes montre qu'ils sont plus courts que ceux qu'effectueraient ces mêmes déchets dans les autres hypothèses envisageables, notamment pour ceux qui proviendront des EPCI partenaires.

Dans ces conditions, Nantes Métropole estime que toutes les conditions sont réunies pour que la solidarité territoriale et la coopération s'articulent dans une maîtrise d'ouvrage collective du CTVD.

Ces arguments sont balayés par certains opposants au projet qui prétendent que le seul document qui pose le problème d'éventuels nouveaux centres d'incinération est le PRPGD de la Région Pays de la Loire, qui indique : *“ La création de nouvelle installation ex nihilo n'est pas envisagée. ”* Certains des

participants de la concertation considèrent que cette phrase ne vaut pas interdiction et qu'il serait donc plus judicieux de décentraliser les unités de traitements au plus près des zones de production des déchets.

Des interrogations persistent aussi sur le choix de la technologie retenue. Un participant s'interroge « Pourquoi, par exemple, ne pas fabriquer des combustibles solides à partir des déchets ménagers ».

Enfin bon nombre de participants considèrent que la création d'un "méga" équipement d'incinération des ordures ménagères sera à terme un encouragement à produire des déchets "pour faire tourner l'usine". De ce point de vue, l'ampleur du "vide de four" (terme technique d'ailleurs peu clair puisqu'il désigne la capacité laissée à la disposition du gestionnaire pour permettre le traitement de déchets issus, en particulier, des entreprises du secteur) interroge beaucoup de participants.

L'ensemble de ces interrogations, incertitudes, critiques conduit certains à mettre en doute l'opportunité du projet et à souhaiter une solution de maintien, pendant quelques années, de l'équipement actuel pour permettre la mise au point de solutions plus satisfaisantes (notamment plus de prévention et de proximité pour aboutir à un projet plus modeste).

De nombreuses interrogations sur le centre de traitement des déchets biologiques

L'unité de traitement des **déchets biologique** constitue une singularité dans cette concertation. En effet si le CTVD est un projet déjà très affiné, l'unité de traitement des déchets biologiques se situe encore au niveau de la déclaration de principe.

L'objet du projet est le traitement de ce que l'on désigne habituellement sous l'appellation de déchets verts (concrètement les déchets de jardins) combiné au traitement des déchets alimentaires des ménages qui, réglementairement, doivent à partir de 2024, être spécifiquement valorisés.

Sur cette composante du projet Nantes Métropole n'a pas tranché quant au choix de la solution technique.

La première hypothèse est une valorisation par compostage (en enceinte fermée ou en plein air) de l'ensemble déchets verts et déchets alimentaire puis retour au sol pour la fertilisation.

La seconde hypothèse est le traitement des déchets alimentaires pour produire une soupe méthanogène qui serait ensuite confiée à des entreprises agricoles disposant de digesteurs pour produire du biogaz (Nantes Métropole considère que la méthanisation comporte trop d'aléas techniques et financiers pour que l'installation de digesteurs sur site soit envisageable).

Face à ces incertitudes la plupart des intervenants ont d'abord essayé de comprendre les éléments pouvant déterminer les choix définitifs. Mais ces éléments ne semblant pas, à ce jour, clairement établis, la discussion s'en trouve un peu paralysée.

Globalement, les avis des participants à la concertation sont partagés sur le choix optimum entre compost et soupe méthanogène. La première option posant le problème des débouchés et la seconde le problème de la dépendance par rapport aux entreprises possédant des digesteurs.

La question des odeurs est récurrente dans les interventions sur cet équipement et la préférence pour des traitements dans des locaux fermés semble, en conséquence, davantage faire consensus.

Une station d'épuration bien accueillie.

Le projet intègre une station d'épuration des eaux usées destinée à traiter l'ensemble des eaux usées de la partie Est de la ville de Nantes.

Cette option est bien accueillie par les participants à la concertation car elle leur paraît correspondre à une logique géographique et topographique de répartition des populations et des réseaux.

Trois points induisent cependant discussion :

Le problème de l'utilisation des eaux épurées par la station. Le système français traditionnel de rejet direct au milieu récepteur est considéré par certains intervenants comme très archaïque et la demande de réemploi de l'eau épurée pour des usages qui ne nécessitent pas une eau bactériologiquement parfaite est très forte. Nantes Métropole indique que l'étude pour ces réemplois des eaux de la station d'épuration est programmée.

Le problème des boues de la station d'épuration. Les réglementations en cours de mise en place interdisent maintenant l'utilisation de ces boues comme fertilisants des terres agricoles. Le choix de Nantes Métropole est donc d'incinérer ces boues en utilisant de CVTD voisin. Ce choix n'est pas considéré comme satisfaisant par bon nombre de participants qui souhaiteraient une valorisation plus forte de ces boues. La suggestion de la méthanisation est souvent avancée.

Enfin quelques participants s'inquiètent à la fois de la capacité des sols du site à supporter une station d'épuration et des risques de pollution en période d'inondation.

Sur le premier point, la réponse est que, pour tous les équipements, on ira chercher, grâce à des pieux, le substrat doté d'une résistance suffisante sous la couche de déchets. Sur le second point il est rappelé que le site se situe plusieurs mètres au-dessus du niveau moyen de la Loire, relativement à l'abri des inondations.

Résorber les bidonvilles et restaurer le site

Le site du projet présente une double caractéristique très spécifique :

- C'est le site d'une ancienne décharge des années 1960-70 et le projet va se développer sur un substrat constitué de plusieurs mètres de déchets.
- Sur cette ancienne décharge se sont installés, de manière plus ou moins permanente, des bidonvilles peuplés par des populations qui semblent majoritairement d'origine Roumaine.

Pour réaliser le projet Nantes Métropole prévoit donc de libérer le site puis de le restaurer.

Les populations installées sur le site ont été contactées et informées du projet et de ses conséquences sur la non-pérennité de leur installation sur le site (d'abord par les associations qui suivent ces populations, puis par une délégation de Nantes métropole qui a visité chaque "village" du site).

Les discussions ont, évidemment, porté bien davantage sur les possibilités et les échéances temporelles de logement ou de réinstallation sur d'autres sites que sur le projet de pôle d'écologie urbaine.

Une des rares remarques concernant le projet a été celle d'un habitant du bidonville qui parcourant le flyer rédigé en roumain pour l'occasion, a affirmé " *C'est de l'écologie alors ce n'est pas la peine de discuter il faut partir !* "

Enfin la **restauration du site** prévue en préalable à l'ensemble des travaux génère un grand scepticisme quant à sa pertinence et à son efficacité réelle. Pour beaucoup d'intervenants, la solution idéale serait de récupérer et d'incinérer les déchets accumulés (environ 1 million de m3 de déchets). L'étanchéification de surface (avec reprofilage pour garantir l'évacuation des eaux pluviales) prévue par Nantes Métropole ne paraît pas suffisamment sûre pour garantir l'arrêt de la pollution de la Loire par le lessivage (infiltration de eaux de pluie) des déchets accumulés.

Une exigence de qualité du projet industriel et de gouvernance incluant le citoyen

Globalement, les participants à la concertation considèrent que le projet envisagé sur la prairie des Mauves est un projet industriel de gestion des déchets et des effluents de l'agglomération. Mais au-delà de cette divergence forte avec le maître de l'ouvrage, les habitants souhaitent (cela se perçoit nettement au travers de nombreuses contributions) que ce projet, s'il se réalise, soit exemplaire. Cette exemplarité doit concerner la conception, mais aussi la réalisation et le fonctionnement de l'ensemble des équipements prévus. Il est demandé notamment d'aller au-delà des normes actuellement admises.

Mais l'exigence d'exemplarité s'applique aussi en ce qui concerne la transparence. Les Nantais attendent de la Métropole qu'elle assure la diffusion d'une information permanente, précise et complète sur le fonctionnement de cet ensemble d'équipements et plus généralement sur le devenir des déchets collectés (taux réels de recyclage des différents types de matériaux, devenir des mâchefers, etc...).

Cette exigence de transparence implique de mettre en place, très vite, une série de procédures qui garantissent la possibilité d'accès du public (y compris les habitants des 7 groupements de communes qui participent au fonctionnement du CTVD) à la totalité des informations concernant le fonctionnement des différents équipements du site.

Par ailleurs la transparence implique aussi la sincérité des données fournies au public et de ce point de vue la nécessité du contrôle des installations par des organismes indépendants a été plusieurs fois souligné. Ce point est particulièrement sensible pour la surveillance de la pollution émise par le CTVD et pour la mesure des " retombées " de cette pollution sur les secteurs résidentiels. La gouvernance autour de la commission actuelle de l'incinérateur et la transparence des données sur les rejets a été critiquée à diverses reprises.

Ecopôle dans sa contribution du 20/12/2023 demande de " Mettre en place un contrôle citoyen (commission de suivi par exemple), à la hauteur des enjeux et des attentes des citoyens et des acteurs. La commission préfectorale de suivi du site actuel, avec son fonctionnement aléatoire, irrégulier et sans dimension éducative (compréhension des sujets et des enjeux) ne peut pas être la réponse à cet enjeu citoyen. "

Plusieurs propositions issues de la concertation

La déchetterie n'a fait l'objet d'aucun débat tout au long de la concertation, cependant, certains participants ont souligné, dans une perspective de réduction des déchets, l'importance du développement des filières de réparation, remise en état, remise en service de l'ensemble des équipements de la vie quotidienne.

Une façon plus complète de penser la déchetterie serait donc de lui adjoindre une importante structure dédiée à cette prolongation de la vie de nos équipements du quotidien.

La nature de l'équipement ne fait pas obligatoirement consensus, cela va du "super marché inversé" à la "ressourcerie" mais la demande d'une place faite au développement des pratiques de récupération et ré-usage est très claire.

Cet équipement qui est vu par certains comme un complément indispensable à la déchetterie serait aussi, dans l'esprit de quelques participants, un élément de démonstration de la volonté de réduction des déchets produit par Nantes.

Une seconde proposition (elle s'inscrit dans l'exigence de transparence) est d'intégrer aux équipements prévus un musée, ou un **centre d'interprétation ouvert au public** qui, d'une part, permettrait une information complète sur tous les problèmes de déchets et d'effluents et, d'autre part, fournirait en direct et en continu toutes les informations sur le fonctionnement des différents équipements du site.

En complément à cette dimension d'information du public, la demande pour la mise en place d'une véritable structure de contrôle citoyen du fonctionnement des équipements est présente dans les interventions de différents participants (cf. précédemment l'exigence de transparence).

On note également la proposition est d'intégrer à toutes les étapes de la conception des différents équipements, une **préoccupation esthétique** forte pour que l'exemplarité du projet (qui compte tenu des problèmes liés au substrat de déchets ne pourra pas être caché par des plantations d'arbres) soit aussi manifestée quand on pénètre dans la ville par la Prairie des Mauves.

Le site du projet jouxte un **espace naturel** de rives de la Loire. Pour certains participants, il serait donc opportun que le projet tienne compte de la présence de la faune et que, sur les espaces disponibles au sein de la zone de projet, soient installés des aménagements spécifiques pour la faune et, en particulier, pour les oiseaux.

Evolution du projet résultant de la concertation et premiers éléments de bilan du maître d'ouvrage

Pour l'instant, il n'y a pas eu de modification du projet ou d'élaboration de données complémentaires par le maître d'ouvrage. Nantes Métropole prend le temps d'analyser les contributions de la concertation avant de déterminer les éventuelles modifications du projet. Celles-ci seront donc dévoilées lors de la présentation des décisions de la Métropole deux mois après la publication du présent bilan.

De premiers éléments de bilan ont été apportés lors de la réunion de clôture par le maître d'ouvrage. Ci-dessous, le power point projeté :



Premiers éléments de bilan

Les thèmes qui ressortent

- Les actions de **prévention** à poursuivre, en lien avec le **dimensionnement** du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets
- Les **impacts** :
 - En phase travaux : circulation, bruit
 - En phase exploitation : circulation, bruit, odeurs, rejets atmosphériques du CTVD
- La **réutilisation** des eaux usées
- L'**usage du compost/broyat/digestat** issu de la valorisation des biodéchets
- Le **réemploi**
- Les **modes de transport alternatifs** en phase chantier et en phase exploitation
- Le devenir des **populations** résidant actuellement sur le site
- La **propreté** aux abords des sites



Demande de précisions et recommandations au responsable du projet/ plan/ programme

Ce que dit la loi sur le principe de reddition des comptes : “ Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. ” (L121-16 CE) Concrètement, suite à la publication du bilan de la concertation par les garant.e.s le responsable du projet ou la personne publique responsable de l'élaboration du plan ou du programme décide du principe et des conditions de la poursuite du plan, du programme ou du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au plan, programme ou projet soumis à la concertation. Il indique également les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Le bilan de la concertation et les enseignements tirés par le responsable du projet doivent figurer dans les dossiers de demande d'autorisation et ces documents font donc partie des dossiers d'enquête publique ou de participation publique par voie électronique.

Recommandations du/de la garant.e pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

Pour la période de reddition des comptes

Les garants préconisent la mise en place d'une réunion de reddition des comptes avec le public participant en invitant au-delà l'ensemble des habitants du périmètre des 8 EPCI concernées avant fin juin 2024. Ce sera l'occasion de montrer en quoi la concertation a pu contribuer au projet et éventuellement avoir un impact sur l'avenir et la définition des projets. En particulier expliciter comment elle a pu impacter les critères de sélection des candidats de l'appel à candidature sur le CTVD. Cela pourra être l'occasion de refaire un temps de communication auprès du public pour approfondir le « porter à connaissance » du projet et mobiliser.

En amont, il conviendrait de répondre à l'ensemble des questions posées dans la plateforme de contribution (contributions individuelles et questions dans les cahiers d'acteurs) et rendre visibles et facilement accessible les réponses.

Nous préconisons également lors de cette réunion de préciser le schéma opérationnel et décisionnel sur chaque projet avec des rétroplanning plus précis que ceux apportés jusqu'à présent, afin également de pouvoir y présenter les grandes phases décisionnelles qui pourront donner lieu à l'information et la concertation du public.

Les précisions à apporter rapidement et tout au long de la concertation continue :

La circulation des camions liés au fonctionnement de l'ensemble des équipements est visiblement un sujet de préoccupation significatif pour les habitants et les usagers du secteur. Nantes Métropole a présenté des chiffres qui ont été considérés comme optimistes par les participants à la concertation. Il serait donc intéressant que La Métropole formalise rapidement **une esquisse de plan de circulation spatial (avec cartographie) et temporel (détail de la répartition journalière) des camions desservant le pôle de la Prairie des Mauves.**

L'aspect « économie circulaire » du projet a été porté comme un argument majeur par Nantes Métropole pour regrouper ces 4 projets sur le site de la prairie des Mauves. Ces aspects ont été abordés mais la synergie des différents projets reste largement à préciser.

Nous préconisons la réalisation d'un tableau détaillé, qui pourra évoluer, mettant en évidence les différents types de synergies entre les quatre équipements du pôle d'écologie urbaine.

En particulier, le CTVD sera producteur de chaleur. Cette chaleur sera pour partie valorisée dans le réseau de chaleur étendu de la ville de Nantes et pour partie convertie en électricité. Il serait utile de préciser la part de cette énergie qui sera réinvestie dans le fonctionnement des autres équipements du pôle de manière à donner une consistance supplémentaire à la synergie entre les différents équipements du site.

Comme discuté lors du débat, nous préconisons la réalisation et mise à disposition du public d'une étude pour le réemplois des eaux de la station d'épuration.

Justification d'une étude anticipée (par rapport à ce que prévoit les procédures) du bilan carbone

Le bilan carbone de chaque projet (dont certains ont été interrogé par le public) et du pôle d'écologie urbaine dans son ensemble feront obligatoirement l'objet de controverses compte tenu de la complexité de certains sujets (par exemple, problèmes autour des boues de la station d'épuration, du bilan comparé des diverses solutions pour le traitement des déchets biologiques, etc.). Il paraîtrait donc judicieux de réaliser ce/ces bilans le plus tôt possible, quitte à les faire évoluer suivant les avancées ou proposer plusieurs bilans suivant les options étudiées, afin de les soumettre au public suffisamment longtemps avant les échéances de procédures, pour laisser au débat le temps de se déployer.

Les autres recommandations des garants s'articulent autour de trois pôles complémentaires :

- Un effort plus important que de coutume (compte tenu de la faible audience de la concertation et de l'état peu avancé de 3 projets sur 4 lors de la concertation préalable) d'information et de participation des populations et des acteurs tout au long de l'éventuelle élaboration à venir des projets.
- Une association des populations riveraines à l'analyse et à la recherche de solutions d'évitement, de limitation ou de compensation des impacts des différents équipements du projet.
- La mise en place des conditions techniques et institutionnelles nécessaires pour assurer la transparence du fonctionnement des différents équipements du site tout au long de leur période de fonctionnement et y associer les habitants

1- Développer un effort exceptionnel d'information et de participation du public et des acteurs.

La concertation préalable n'a pas rencontré un public aussi large que celui attendu et le stade d'avancement et d'information sur 3 projets 4 n'a pas permis d'informer précisément et de concerter pleinement sur chaque projet.

Il faut donc pendant toute la durée du travail d'élaboration technique des différentes composantes du projet, prévoir un système d'information systématique du grand public et y adjoindre une série de rendez-vous pour permettre l'écoute des avis et la contribution de ce public. Sur les marges de manœuvre à définir par la collectivité, il serait judicieux de proposer des ateliers de co-construction des projets avec les Nantais, à des moments clés de leur conception.

Information continue du public à travers à minima la réalisation d'un site internet

Ceci n'ayant pas été réalisé malgré la préconisation des garants en période de concertation préalable et pour marquer cet effort particulier d'information continue sur le projet, les garants préconisent que Nantes Métropole crée un site Internet spécifique du projet doté d'une adresse autonome, facile à

mémoriser (accès en un clic). Ce site permettra dans un premier temps de déployer efficacement l'information sur l'évolution du projet et la rendre accessible facilement (sans perdre trop de temps dans la recherche d'information dans telle ou telle sous-section d'un autre site ou plateforme de participation à l'ergonomie limitée). Les éléments de la concertation préalable devraient y être intégrés. Le site pourrait devenir, à terme, le portail d'accès aux informations sur le fonctionnement des différents équipements du site.

Ce site Internet serait utilement renforcé par publication d'une lettre d'information qui, à intervalles réguliers, ferait le point sur l'évolution et l'avancement du projet.

Une concertation continue renforcée portée avec un comité de citoyens et acteurs

En particulier, la mise en place d'un travail effectif avec les différents acteurs concernés ayant participé ou d'autres acteurs économiques pourra être gage de cette concertation. Par exemple :

-travailler avec le GAB44 sur les questions de méthanisation et de compostage et en particulier sur la valorisation des biodéchets en agriculture biologique.

-travailler avec le réseau ECOPOLE et GR21 sur la question de la seconde vie des déchets jetés en déchetterie et plus globalement sur l'éventualité la mise en place sur le site de liens voire d'équipements avec la filière du réemploi.

-Etc.

Nous préconisons ainsi dans la reddition des comptes de donner à voir au public un rétroplanning plus précis de chaque projet, avec des propositions de nouvelles phases de concertation (dans le sens de co-construction avec les citoyens) détaillée par projet, celle-ci n'ayant pas eu lieu à ce stade. Il importe que ces phases soient positionnées avant la définition finale des choix techniques.

Dans ce même cadre, il serait intéressant de tester sur ce projet qui s'y prête des modalités de concertation continue nouvelle, impliquant les citoyens, les associations et les structures mobilisées pendant le débat et au-delà. Aussi nous suggérons la mise en place d'un comité citoyen-acteurs pour définir avec Nantes Métropole les modalités même de la concertation continue : information et transparence, participation sur la définition des projets et synergie avec les dynamiques des acteurs économiques, participation sur l'évitement et la minimisation des nuisances tout au long de l'élaboration des projets (voir point 2 ci-dessous), etc. Ce comité pourrait se prolonger lors des phases travaux et exploitation pour répondre aux recommandations élaborées en point 3.

Notons que le ou les garant.e.s nommé.e.s sur la phase de concertation continue pourront, entre autres, conseiller et accompagner cette démarche.

2- Associer les populations riveraines du projet à l'analyse des impacts de différentes composantes du projet.

Les craintes des habitants proches du projet sont fortes. Il paraît donc indispensable que l'analyse puis la recherche des moyens de minimiser les impacts des différents équipements pour les populations riveraines soient réalisées en partenariat avec les habitants. Il s'agirait également d'approfondir la question des effets cumulés.

Pour ce qui concerne les nuisances des chantiers un travail de co-construction avec les riverains des cahiers de charges imposés aux entreprises serait incontestablement bienvenu.

De même la localisation des points de surveillance de la qualité de l'air dans la zone de retombée des fumées de l'usine d'incinération devra être établie en collaboration avec les habitants.

3- Assurer la transparence du fonctionnement des différents équipements

Pour garantir cette transparence, il faut dès la conception des équipements prévoir les dispositifs adaptés de transmission en direct et en continu des informations.

Par ailleurs il reviendra à Nantes Métropole de concevoir -en partenariat avec les habitants- et de mettre en place les instances adaptées au suivi et à l'interprétation de ces données.

Dans l'hypothèse où Nantes Métropole adopterait le principe d'un centre d'information du public sur le site, il serait indispensable d'associer étroitement le public à la conception de cet équipement.

Annexe

- Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant.e.s

Annexe : Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant.e.s

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires à la concertation préalable			
Demande de précisions et/ ou recommandations JJ/MM/AAA	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée JJ/MM/AAA	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus JJ/MM/AAA	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris JJ/MM/AAA
Recommandations avant et pour la reddition des comptes			
<i>1. Organisation d'une réunion publique de restitution avant fin juin 2024</i>			
<i>2. Répondre à l'ensemble des questions posées dans la plateforme de contribution en rendant lisible et facilement accessibles les réponses</i>			
<i>3. Montrer en quoi la concertation a pu contribuer au projet et éventuellement avoir un impact sur l'avenir et la définition des projets. En particulier expliciter comment elle a pu impacter les critères de sélection des candidats de l'appel à candidature sur le CTVD.</i>			
<i>4. Préciser le Schéma opérationnel et décisionnel sur chaque projet avec des rétroplanning plus précis que ceux apportés jusqu'à présent, afin également de pouvoir y présenter les grandes phases décisionnelles qui pourront donner lieu à l'information et la concertation du public.</i>			

<p>5. Présenter une esquisse de plan de circulation spatial (avec cartographie) et temporel (détail de la répartition journalière) des camions desservant le pôle de la Prairie des Mauves.</p>			
<p>6. Réalisation d'un tableau détaillé, qui sera à faire évoluer au fur et à mesure de l'avancée des projets, mettant en évidence les différents types de synergies entre les quatre équipements du pôle d'écologie urbaine.</p>			
<p>Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s</p>			
<p>1. Mise en place d'un comité citoyen et acteur pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à la définition des modalités d'information et de participation de la période de concertation continue - concerter sur les diverses options des projets - concerter sur la minimisation des impacts des différents équipements et approfondir la question des effets cumulés. 			
<p>2. Prévoir les dispositifs adaptés de transmission en direct et en continu des informations concernant le fonctionnement et les impacts des projets. Concevoir -en partenariat avec les habitants- et de mettre en place les instances adaptées au suivi et à l'interprétation de ces données.</p>			
<p>3. Réalisation d'un site internet et dédié au projet et d'une lettre d'information régulière sur les évolutions et avancées du projet</p>			

<p><i>4. Mise à disposition du public des bilans carbone de chaque équipement et de l'ensemble du projet le plus tôt possible, quitte à les faire évoluer ou proposer plusieurs bilans suivant les options étudiées.</i></p>			
<p><i>5. Réalisation et mise à disposition du public d'une étude pour le réemploi des eaux de la station d'épuration</i></p>			

